

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 06 avril 2023

| | |
|---|-------------------------------|
| Nombre de membres du conseil : 11 | Quorum : 6 |
| En exercice : 11 | |
| Présents à la réunion (à l'ouverture) : 7 | Date convocation : 29/03/2023 |
| Pouvoirs de vote : 0 | Date d'affichage : 29/03/2023 |

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas s'est réuni, à l'hôtel de ville de Prayssas, sous la présidence de Monsieur Philippe Bousquier, , en l'absence du Président Monsieur Michel Masset, Vice-Président de la Communauté de Communes et membre du collège élus du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas (CIAS).

Etaient présents : José Armand, Philippe Bousquier, Jean-Pierre Ducos, Jocelyne Labat, Nicole Mascarin, Alain Paladin, Yolande Peruzzetto,

Pouvoir :

Absents excusés : Valérie Bidet, Louis Capot, Etienne Clavel, Michel Masset

Absent :

Secrétaire de séance : José Armand.

Assistaient à la séance : Philippe Maurin, Directeur Général des Services du CIAS, Corinne Jucla, responsable du pôle Ressources et administration générale de la Communauté de Communes (service commun).

Délibération n°10-2023
MARPA - Budget Primitif 2023
Annexe 8 : BP MARPA

*Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 14/04/2023
Publication : 14/04/2023*

Monsieur le Président, après avoir présenté les propositions pour le Budget Primitif 2023 du Budget M22 de la MARPA demande au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
7 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

Vote les propositions du Budget Primitif de l'exercice 2023 pour le Budget M22 de la MARPA :

Investissement :

Dépenses : 386 750,00 € (dont 0,00 € de RAR)

Recettes : 386 750,00 € (dont 0,00 € de RAR)

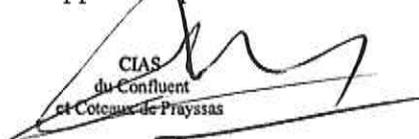
Fonctionnement :

Dépenses : 427 053,00 € (dont 0,00 € de RAR)

Recettes : 427 053,00 € (dont 0,00 € de RAR)

Pour copie certifiée conforme,

Le Président de la séance,
Philippe Bousquier



CIAS
du Confluent
et Coteaux de Prayssas

Le secrétaire de séance,
José Armand



CIAS
du Confluent
et Coteaux de Prayssas